

RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00886
Numéro SIREN : 538 191 883
Nom ou dénomination : AAD Seniors Services

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/004915

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : AAD Seniors Services
Adresse : 22 allée de la Pépinière Centre Oasis Dury 80000 Amiens
-FRANCE-

n° de gestion : 2011B00886
n° d'identification : 538 191 883

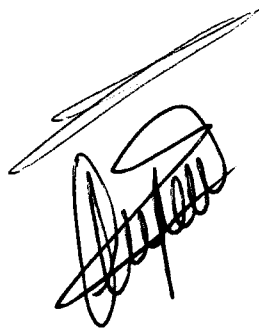
n° de dépôt : A2019/004915
Date du dépôt : 08/11/2019

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
mixte du 30/09/2019

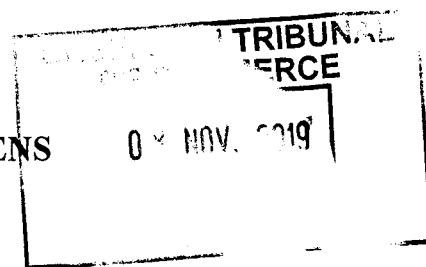


408377

Certifié Conforme



AAD SENIORS SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 8 500 euros
Siège social : Centre Oasis Dury
22 Allée de la Pépinière, 80000 AMIENS
538 191 883 RCS AMIENS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an 2019,
Le 30 septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société AAD SENIORS SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au cabinet DUCCELLIER AVOCATS, 6 rue Colbert à AMIENS (80000), sur convocation du Président faite par lettre remise en mains propres.

Sont présents :

- Monsieur Arnaud WAGON, titulaire de la pleine propriété de 80 actions,
- Madame Valérine WAGON, titulaire de la pleine propriété de 20 actions,

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud WAGON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Assiste également à l'Assemblée :

- Madame Isabelle DUPONT, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de représentant légal de la SAS HELIODORE.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément du nouvel associé,
- Autorisation des cessions d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités.

../..

Le reste omis jusqu'à la ...

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Arnaud WAGON de son mandat de Président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau Président, sous condition suspensive de la réalisation de la cession des actions de la Société le 30 septembre 2019 :

- Madame Isabelle DUPONT,
née à AMIENS (80) le 26 janvier 1986
de nationalité française,
demeurant 2 rue des Eaux 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Madame Isabelle DUPONT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée Générale remercie en outre Monsieur Arnaud WAGON pour les services rendus à la société tout au long de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Isabelle DUPONT, présente à la réunion, déclare accepter les fonctions de Président et n'être frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

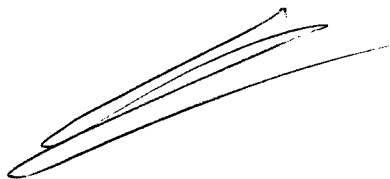
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président en fonction et le Président nommé en remplacement.

M. Arnaud WAGON

Mme Isabelle DUPONT

*« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »*

Certifié Conforme

A stylized, handwritten signature consisting of several overlapping, sweeping strokes.A handwritten signature with a large, circular flourish at the beginning and several smaller, connected loops.